

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL  
du 09 avril 2024

**Nombre de conseillers en exercice : 17**    **Présents : 11**    **Votants : 14**

**Sont présents** : BENITO Patricia, DONEYS Jean-Luc, CHEVALIER Cécile, POUGET Alain, TEISSEDRE Janine, BADUEL Patrick, BARDY Daniel, DELOM Florence, MURAT Frédéric, RAYNAL Géraud, VABRE Fabien.

**Sont absents** : GALÉRY Jacques, MARCENAC Cécile (procuration donnée à Cécile CHEVALIER), PORTERO Séverine, LEGOUT Cécile (procuration donnée à Alain POUGET), PENA-AUBERT Christelle, BOUTONNET Sabine (procuration donnée à Jean-Luc DONEYS).

L'an deux-mille vingt-quatre, le 09 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul des Landes, convoqué le 02 avril 2024, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

**Secrétaire de séance** : Cécile CHEVALIER

**Délibération n° 2024-025 – Mise en conformité des équipements du Stade de Prentegarde**

Madame le Maire expose à l'assemblée délibérante la nécessité de la mise en conformité des équipements du Stade de Prentegarde.

A cet effet, elle propose à l'assemblée de faire appel au Cabinet Atelier Site-Architecture, SARL Laurent HOSTIER – 92 rue de Marmiesse 15 00 AURILLAC afin qu'il puisse établir un état des lieux sur site et établir tous documents nécessaires au dépôt du Permis de Construire et du changement de destination – création d'un ERP.

Madame le Maire présente à l'assemblée le devis reçu pour un montant de 2 950,00 € H.T.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser Madame le Maire à faire appel au Cabinet Atelier Site-Architecture, SARL Laurent HOSTIER – 92 rue de Marmiesse 15 00 AURILLAC ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet.

**Après délibération, la proposition est approuvée par 14 voix pour.**

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 11/04/2024 sur le site internet de la commune [www.saint-paul-des-landes.fr](http://www.saint-paul-des-landes.fr), qu'il n'a été présenté aucune observation. Le présent extrait a été transmis le 11/04/2024 à Monsieur le Préfet.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.  
Au registre sont les signatures.  
Le Maire, Patricia BENITO



La secrétaire de séance, Cécile CHEVALIER 